

Comptes annuels statutaires

Les pages suivantes sont extraites des comptes annuels statutaires de Roularta Media Group NV, établis conformément aux règles comptables belges.

Les règles d'évaluation utilisées dans les comptes annuels statutaires diffèrent considérablement des règles d'évaluation utilisées dans les comptes annuels consolidés: les comptes annuels statutaires sont basés sur la législation comptable belge, tandis que les comptes annuels consolidés sont établis conformément aux normes IFRS.

Seuls les comptes annuels consolidés évoqués dans les pages précédentes représentent de manière fidèle la situation et les résultats financiers du groupe Roularta.

Le rapport de gestion du conseil d'administration à l'assemblée générale des actionnaires, les comptes annuels de Roularta Media Group NV et le rapport du commissaire seront déposés à la Banque Nationale de Belgique dans les délais légaux. Ces documents sont disponibles sur demande auprès du département Investor Relations de la société, ainsi qu'à l'adresse www.roularta.be/fr/investisseurs.

Le rapport du commissaire ne stipule pas de réserves et précise que les comptes annuels statutaires de Roularta Media Group NV, pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2007, donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

1. COMPTE DE RÉSULTATS STATUTAIRE ABRÉGÉ

	2007	2006
Ventes et prestations	309.136	302.704
Coût des ventes et des prestations	-287.759	-283.162
Bénéfice d'exploitation	21.377	19.542
Produits financiers	17.875	7.787
Charges financières	-11.696	-5.548
Bénéfice courant avant impôts	27.556	21.781
Produits exceptionnels	20.719	4.652
Charges exceptionnelles	-40.692	-17.990
Bénéfice de l'exercice avant impôts	7.583	8.443
Prélèvements sur les impôts différés	26	30
Impôts sur le résultat	-5.335	-4.998
Bénéfice de l'exercice	2.274	3.475
Prélèvements sur les réserves immunisées	44	49
Bénéfice de l'exercice à affecter	2.318	3.524
AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS	2007	2006
Bénéfice à affecter	2.380	3.532
Bénéfice de l'exercice à affecter	2.318	3.524
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	62	8
Prélèvements sur les capitaux propres	5.720	4.800
Sur les réserves	5.720	4.800
Affectations aux capitaux propres	-120	-177
A la réserve légale	120	177
Résultat à reporter	-9	-62
Bénéfice à reporter	9	62
Bénéfice à distribuer	-7.971	-8.093
Rémunération du capital	7.971	8.093

Tous les montants financiers sont exprimés en milliers d'euros.

2. BILAN STATUTAIRE ABRÉGÉ APRÈS AFFECTATION DU RÉSULTAT

ACTIF	2007	2006
Actifs immobilisés	476.981	485.520
Frais d'établissement	1.043	1.316
Immobilisations incorporelles	9.998	5.138
Immobilisations corporelles	18.573	18.202
Immobilisations financières	447.367	460.864
Actifs circulants	123.359	94.346
Créances à plus d'un an	149	1.218
Stocks et commandes en cours d'exécution	767	
Créances à un an au plus	92.997	79.287
Placements de trésorerie	19.969	6.876
Valeurs disponibles	7.097	5.036
Comptes de régularisation	2.380	1.929
Total de l'actif	600.340	579.866

PASSIF	2007	2006
Capitaux propres	238.369	243.636
Capital	170.687	170.251
Primes d'émission	304	304
Réserve légale	12.224	12.103
Réserves indisponibles	18.970	5.877
Réserves immunisées	2.353	2.397
Réserves disponibles	33.806	52.620
Bénéfice reporté	9	62
Subsides en capital	16	22
Provisions et impôts différés	1.405	840
Dettes	360.566	335.390
Dettes à plus d'un an	178.481	90.616
Dettes à un an au plus	179.955	242.075
Comptes de régularisation	2.130	2.699
Total du passif	600.340	579.866

Tous les montants financiers sont exprimés en milliers d'euros.

COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS STATUTAIRES

Les comptes annuels, tels qu'ils seront présentés à l'assemblée générale des actionnaires du 20 mai 2008, ont été approuvés par le conseil d'administration du 14 mars 2008.

Le bénéfice de l'exercice 2007 à affecter s'élève à 2.318.198,38 euros, par rapport à 3.523.748,53 euros pour l'exercice 2006. Le bénéfice reporté de l'exercice précédent s'élève à 62.171,43 euros. Par conséquent le bénéfice à affecter s'élève à 2.380.369,81 euros.

Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale de distribuer un dividende brut de 0,75 euros par action, soit le même montant que pour l'exercice 2006. Cela représente un dividende net de 0,5625 euros par action (après 25% de précompte mobilier). Le dividende net des actions accompagnées d'un strip VVPR s'élève à 0,6375 euros.

Par conséquent on propose d'affecter le résultat comme suit:

- Affectation à la réserve légale de 120.000,00 euros
- Prélèvement sur les capitaux propres de 5.720.000,00 euros
- Bénéfice à distribuer de 7.970.823,75 euros
- Résultat à reporter de 9.546,06 euros

Le bénéfice à distribuer est calculé sur base de 11.044.914 actions (11.037.050 actions au 31/12/07 plus 7.864 actions suite à l'augmentation de capital du 7 janvier 2008 à la suite de l'exercice de warrants) moins 417.149 actions propres au 31/12/07 auxquelles aucun dividende n'est attribué. Cela signifie un total de 10.627.765 actions ayant droit à un dividende.

Si la proposition d'affectation du résultat susmentionnée est approuvée, les dividendes seront payables à partir du 2 juin 2008 contre la remise du coupon n° 10, aux guichets de ING Belgique, Bank Degroof et KBC Banque.